

Justificatif généré le 13/05/2022

Support de parution :



Date de parution :

13/05/2022

Département de publication :

(75) Paris

URL de l'annonce :

<https://www.actu-juridique.fr/?p=293305>

N° d'annonce :

606352

## SCI KENOUS

Société Civile au capital de 1.000 €

**Siège social** : 31 Boulevard Gouvion St-Cyr 75017 PARIS

522 825 934 R.C.S. Paris

Aux termes d'une décision de dissolution en date du 20 Avril 2022, la SCI FIRST, Société civile immobilière au capital de 1 000 euros, dont le siège social est 31 Boulevard Gouvion St Cyr – 75017 PARIS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de PARIS sous le numéro 820 465 227 a, en sa qualité d'associée unique de la société SCI KENOUS, décidé la dissolution anticipée de ladite Société par confusion de patrimoine et sans liquidation, conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil.

Conformément aux dispositions de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil et de l'article 8 alinéa 2 du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers de la SCI KENOUS peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis. Ces oppositions doivent être présentées devant le Tribunal judiciaire de PARIS.

Pour avis

Vérifier la validité de l'annonce

**Code de vérification : aeGVkGnvH**

<https://digitalisation.actulegales.fr/#aeGVkGnvH>

